

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire
Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)
Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-deux, le lundi 28 mars à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à MIOS (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 22 mars 2022

Étaient Présents en présentiel : **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de Mme WEBER Sophie et de M. DELUGA François, **M. BACHÉ Alain**, **M. BAUDE Vital**, **M. DUFAY Michel**, **M. SORE Serge** portant pouvoirs de M. BOUFFIN Yann et de M. SAINTORENS Denis, **M. GILLÉ Hervé**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de M. COUTIERE Dominique et de Mme BREQUE Claudie, **M. DUNOGUES Yves**, **M. ICHARD Vincent**, **M. LANUSSE Denis** , **M. PAIN Cédric**.

Étaient Présents en visioconférence : **Mme LE YONDRE Nathalie**, **M. GLEYZE Jean-Luc**, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de Mme LARRUE Marie et de M. DECLERCQ Cyrille, **Mme BEAUMONT Patricia**, **Mme LONGUET Anne Sophie**, **M. MARTINEZ Manuel**, **M. SARTRE Philippe**, **M. TULARS Bernard**, **Mme ARDOUIN Aimée** portant pouvoir de M. LASSALLE Jean-Claude, **Mme MARIE Lucie**, **Mme MESPLES Olga**, **Mme TAPIN Maylis**, **Mme TOSTAIN Emmanuelle** portant pouvoir de M. FORET Thierry.

Absents excusés (pouvoirs) : **Mme WEBER Sophie** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **Mme LARRUE Marie** ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, **M. COUTIERE Dominique** ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, **Mme BREQUE Claudie** ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, **M. BOUFFIN Yann** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, **M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **M. FORET Thierry** ayant donné pouvoir à Mme TOSTAIN Emmanuelle, **M. LASSALLE Jean-Claude** ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée, **M. DECLERCQ Cyrille** ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, **M. SAINTORENS Denis** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge.

Absents : M. LAGRAVE Renaud (excusé), M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé) , M. PAPADATO Patrick (excusé), M. BLANC SIMON Jean-Luc (excusé), Mme DESMOULIN Karine (excusée), M. DURRIEU Michel.

PATRIMOINE NATUREL :

Plan de financement : Travaux de restauration écologique et de mise en sécurité de la Leyre

Dans un contexte de déstabilisation naturelle du fleuve exacerbée suite aux évènements extrêmes de 2020 (crue centennale) et également des dernières crues récentes, une restauration écologique et une mise en sécurité pour la découverte douce de la vallée de la Leyre (Site Natura 2000 et "rivière sauvage") est nécessaire.

L'intervention porte aussi sur des sites dégradés par des déchets flottants et des espèces invasives.

Ainsi, en cohérence avec la prise de compétence du Parc pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et dans le cadre réglementaire de renouvellement d'une DIG sur la période 2021-2023, il est donc proposé, dans le cadre du plan de relance de l'Etat, d'engager ces travaux de restauration de la Leyre.

MISE EN OEUVRE DES TRAVAUX :

- **Objet des travaux** : sécurisation du cours d'eau, préservation du bon état naturel du cours d'eau (fonctionnement hydraulique, maintien de la ripisylve) ;

- **Nature des travaux** : interventions de bûcheronnage sur des points d'encombrement suite aux intempéries successives ; Arbres/embâcles traités ponctuellement et dépôt en berge ;

- Lieux d'intervention : selon l'inventaire précis à réaliser, les interventions ont lieu sur la Grande Leyre et l'Eyre entre la base de Mexico et les ports du Teich et de Biganos ;

Pour la période 2021-2022, une première tranche de travaux correspondants à un volume d'environ 175 points a été traitée et a fait l'objet d'un financement dans le cadre de France Relance (montant 56 000 euros HT).

Une seconde tranche de travaux sera réalisée pour la période 2022/2023.

- Volume de travaux estimé à 75 points à traiter ;
- Modalités : intervention à partir du cours d'eau par des entreprises spécialisée de 3 personnes en bateau et intervention manuelle en berge. Interventions en plusieurs passages pour s'adapter aux conditions hydrauliques et écologiques de la vallée (sortie printemps et automne), ainsi qu'à l'évolution naturelle des secteurs sur la période 2022-2023 ;
- Le coût total prévisionnel de ces travaux est estimé à **30 000 euros HT** pour 2022

Plan de financement 2022

- | | | |
|---------|----------|------|
| • ETAT | 24 000 € | 80 % |
| • PNRLG | 6 000 € | 20 % |

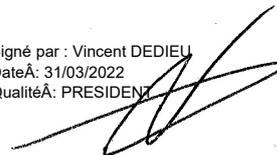
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** ce plan de financement
- **D'AUTORISER le Président** à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le 30 mars 2022

Signé par : Vincent DEDIEU
DateÀ: 31/03/2022
QualitéÀ: PRESIDENT



Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte